

0352686E
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI
ESPLANADE DU LYCEE
35174 BRUZ CEDEX
Tel : 0223501700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 6

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 27

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 14/10/2014

Réuni le : 04/11/2014

Sous la présidence de : Francois Joussellin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise le financement des voyages scolaires

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

"Petit Eyolf" (sortie théâtrale)

- l'animation pédagogique est facultative, elle concerne 129 élèves de 1^o,
- l'animation pédagogique se déroulera le jeudi 26 et vendredi 27 février 2015,
- le coût prévisionnel de l'animation pédagogique est de 1 147,50 €, la participation financière maximale des familles est de 8,50 €,
- en cas de désistement du fait de la famille, le remboursement sera fait en tenant compte des conditions retenues avec le(s) prestataire(s).

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'Établissement à signer les bons de commandes, contrats et conventions liés à cette animation pédagogique et l'Agent Comptable à percevoir la participation financière des familles.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du Conseil d'administration

Nom : Joussellin

Prénom : Francois

Signature

Date : 07/11/2014

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 07/11/2014

Date de publication : 22/11/2014

Date d'exécution : 22/11/2014

Instruction

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation avec observations non suspensives

Observation n°1 : Le coût des 8 accompagnateurs ($8,5/\text{personnes} = 68$) n'est pas pris en compte en totalité dans le budget prévisionnel.

ANIMATION PEDAGOGIQUE 2014-2015

Titre de l'animation : sortie au théâtre « Petit Eyolf »

I Description de l'animation

Professeur(s) organisateur(s) :	Mmes Picard, Descaves, M. Mahéo	
Date(s) et horaire(s) :	Jeudi 26 et vendredi 27 février 2015 à 20h30	
Lieu :	Le grand Logis à Bruz	
Classe(s) :	1ères ES1 ES2 ES3 et 1 S1	
nombre d'élèves :	70 et 59 élèves	
Accompagnateurs :	8 accompagnateurs, 4 le jeudi et 4 le vendredi	
Points du programme traités et objectifs pédagogiques :	Objet d'étude de 1ère: le texte théâtral et sa représentation L'objectif est de faire découvrir des œuvres théâtrales qui renouvellent les formes classiques étudiées en seconde, mais aussi de sensibiliser les élèves à l'art de la mise en scène, notamment dans sa capacité à enrichir l'interprétation. La réalisation scénique déterminant profondément l'écriture des textes dramatiques et permettant d'en faire jouer pleinement les effets, on s'attache à faire percevoir aux élèves les interactions entre texte et représentation. Prenant appui sur une programmation locale ou sur des captations, l'étude proprement littéraire du texte théâtral sera étayée par l'analyse de mises en scène comparées, et prendra ainsi en compte les données propres de la dramaturgie.	
Axes Karta (pour un financement du conseil régional de Bretagne)	☐ Éducation artistique et technique, ☐ Santé et qualité de vie, ☐ Développement durable,	☐ Ouverture des jeunes au monde, ☐ Lutte contre les discriminations,
Évaluation de l'action :		

II Projet de budget

Dépenses		Recettes	
Billets d'entrée 129 x 8,5	<u>1096,50</u>	Familles	1 096,50
Accompagnateurs	51	Lycée	51
TOTAL dépenses :	<u>1 147,50</u>	TOTAL recettes :	1 147,50
Coût par élève :	8,50		

Avis favorable du chef d'établissement du

Validation par le Conseil d'administration du

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement :

- 1) à signer contrats et conventions liés à ce voyage,
- 2) à accepter le principe et le versement des dons et organismes cités ci-dessus pour le voyage,
- 3) à percevoir la participation des familles,
- 4) à arrêter les modalités en cas de désistement des élèves ou d'annulation du voyage.

III Bilan et exploitation de l'action

IV Bilan financier (voir le service intendance) :

Dépenses		Recettes	
BILAN :			
Déficit :		Excédent :	

V Éventuellement, remarques et commentaires pour le conseil d'administration